

La gestion professionnelle des déchetteries

Cette histoire vraie, quotidienne, c'est celle d'une rencontre entre le citoyen et un des services publics que la commune ou l'association des communes met à sa disposition. Rapport d'un cours «Gestion professionnelle de déchetteries», organisé par la Fondation suisse pour la pratique environnementale (Pusch).

La preuve qu'il y avait un besoin tient dans un chiffre: depuis le lancement de cette formation continue sur deux jours, chaque cours qui réunit une vingtaine d'exploitants de déchetterie a fait le plein. Au-delà, le besoin était inscrit dans la complexité de ce «métier» dont les professionnels apprennent sur le tas les règles et pratiques de leur exercice quotidien.

Les cris des petits métiers

Une plongée dans l'histoire renvoie, comme en écho, les cris des petits métiers qui participaient à la récupération avant la déchetterie. Qui n'a gardé en mémoire le chef-d'œuvre de Chaplin, le «Kid», ce garçonnet qui brise les carreaux juste avant le passage de son père adoptif, vitrier ambulante. De façon moins anecdotique, on trouve le déchet et son traitement dans la longue chronique de l'humanité. À la fin du XIII^e siècle se forment les mots déchet et détriment – qui deviendra détritus – pour désigner les restes d'une matière travaillée. Dans la foulée de la création des mots-clés apparaissent de nombreux mots-cousins: épluchure, rognure, scorie etc. qui ne forment qu'une part de l'ensemble des déchets rejetés par la société des villes depuis la fin du Moyen-Âge.

Rejetés précisément dans la campagne proche, avec leur mauvaise étiquette de porteurs de maladie qui irrite, pour le moins, ceux qui les reçoivent. Ces rapports évolueront peu jusqu'au XIX^e siècle, période marquée par des révoltes de paysans des faubourgs mais aussi par la montée de la vague hygiéniste



On considère que neuf déchets spécifiques font l'objet de mesures d'élimination.

(Photo: Service d'assainissement Lausanne/Christophe Chammartin)

qui appelle à un nouveau «traitement» de ces résidus d'une société toujours plus concentrée dans les villes. L'apparition de la première usine d'incinération à Zurich en 1904 est une réponse moderne à un problème ancien. Toute la période qui suit, bien plus d'un siècle, témoigne d'une évolution très progressive de la société face à ses déchets. On passera ainsi du chiffonnier, métier informel, à celui du recycleur qui fait l'objet d'un règlement et d'un apprentissage. Du chiffonnier au recycleur il y aura plus encore: l'aventure économique de familles qui ont su passer des métiers artisanaux à la formation de puissants groupes de recyclage de taille industrielle.

L'évolution vécue par les professionnels va progresser aussi dans la loi avec l'interdiction des décharges sauvages, stipulée dès 1971, et l'obligation d'incinérer les déchets, mesure qui ferme le siècle et ouvre le troisième millénaire. Dans le même espace de temps, le tri va progresser de façon visible à partir de 1980. Près de 30 ans plus tard on considère que plus de 50% des déchets ménagers suivent une filière de recyclage.

Un public impatient et pourtant...

Ce long apprentissage du public face à ses déchets précède la rencontre du citoyen avec «sa» déchetterie. Une rencontre qui est tout sauf simple dans la mesure où l'exploitant doit pouvoir répondre à toutes les questions, surveiller la place de dépôt sans en être pourtant le gendarme. Il suffit de se rendre quelquefois à la

déchetterie la plus proche pour prendre la mesure de la complexité de ce «métier» nouveau.

«Les citoyens ont fait l'effort de venir et sont pressés de repartir», souligne Anahide Bondolfi, cheffe de ce projet conduit par le secrétaire romand de la Fondation suisse pour la pratique environnementale (Pusch). «Dans ce court espace de temps ils doivent accéder sans difficultés aux différentes bennes, séparer des déchets qui ne vont pas ensemble comme une table en bois et la plaque de verre qui la recouvre, obtenir des réponses à leurs questions etc.»

La bonne gestion de la déchetterie passe encore par la levée d'autres cautions. Placés au cœur du mouvement,

les exploitants engrangent des reproches récurrents sur les horaires de fonctionnement, la signalétique ou encore aussi l'information que le public réclame. Mais au-delà, si on se place au seul plan de la sécurité, un espace de déchetterie est le champ clos de petits et nombreux problèmes dont l'addition peut aboutir à l'accident. Car, non seulement les exploitants doivent signaler les endroits dangereux, mais encore anticiper tout danger: «Un escalier dont les marches sont formées de grilles est adapté à tous les types d'usagers, à l'exception des personnes en escarpins», relève Anahide Bondolfi. Question de bon sens évidemment mais, comme le dit le poète, le bon sens est sans doute l'une des choses les moins évidentes en ce monde. Comme tendrait à le prouver une série d'avatars financiers très récents.

Pour autant, sans faire des professionnels qui gèrent les déchetteries des référents en matière de réglementation, il convient – c'est en cela que leur cours de formation continue a retenu notre attention – qu'ils aient une connaissance des enjeux économiques, environnementaux et sociaux de la gestion des déchets. Et aussi qu'ils puissent relayer les observations du public à leurs res-

ponsables politiques qui auront la charge de corriger les inévitables problèmes, d'y apporter des solutions pratiques.

La pratique, telle qu'elle apparaît à travers les échanges d'expériences engagés lors des cours de formation, dit assez bien les mille pièges à combattre. Dans l'aire de recyclage on aura par exemple à maîtriser les hauteurs des bennes, leur accessibilité au public, la surveillance de leur chargement. D'autres règles comme l'absolue propreté des lieux, la circulation facilitée, les panneaux adaptés et lisibles, les exigences de qualité du tri relèvent de la responsabilité des opérateurs.

Des étiquettes pour notre monde

Au-delà de l'engagement physique de ceux qui les accueillent, les citoyens, par leurs demandes d'information, donnent un évident intérêt à ce métier nouveau. En rafales surgissent des questions:

- Pourquoi brûlez-vous ces bouchons en lièges que j'ai sélectionnés au fil des années? Parce que la faible quantité de matière première représentée par cet échantillon n'autorise pas un autre traitement.

- Est-ce que je peux laisser des trombones dans le papier de rebut? Oui, parce que dans son parcours de recyclage ce papier passera sous un aimant qui sortira les parties métalliques de la masse.
- Est-ce que les déchets spéciaux font l'objet d'un tri particulier? Effectivement, avec un étiquetage spécifique qui couvrira ces matières en rebut: sprays, gaz, huiles, piles, tubes néon, etc.

À ces interrogations nombreuses, spontanées, les exploitants sont appelés à répondre. Et aussi à documenter ces sigles que le public n'a pas le moyen de percer. Par un bouquet d'initiales le législateur a voulu organiser:

- le traitement des déchets électroniques: OREA
- le traitement des emballages pour boissons: OEB
- la protection des sols: OSOL
- la mesure de la pollution de l'air: OPAIR
- le traitement des sites pollués: OSITES etc.

Autant d'étiquettes pour un monde organisé, commode, propre et en ordre. Le nôtre en fait.

Robert Curtat

Collectes séparées: qui, quoi, comment

Le nombre de déchets recyclés change selon les déchetteries mais, de manière générale, on considère que neuf déchets spécifiques font l'objet de mesures d'élimination. Pour une bonne part les communes sont engagées dans ce processus. C'est le cas du/des

- papier et carton dont l'élimination est réglée sur la base d'une solution volontaire entre communes et associations de valorisation
 - emballages en verre dont l'élimination est financée par une taxe d'élimination anticipée. Ici le prix touché par la commune qui le plus souvent paye mais aussi collecte et transporte les déchets est fixé en fonction de trois qualités payées sur la base de deux, quatre ou six centimes la bouteille
 - boîtes de conserves collectées et transportées par des transporteurs privés, réglés par communes. Le «retour» est de un centime la boîte
 - emballages en aluminium dont la collecte et le transport sont partagés entre les transporteurs privés réglés par les communes et la coopérative pour le recyclage des boîtes en aluminium spécialisée dans le traitement des canettes.
- D'autres déchets clairement désignés font l'objet de traitements assumés par des sociétés souvent issues de la corporation. On va trouver ce dispositif pour les
- appareils électriques et électroniques qui font l'objet d'une contribution anticipée de recyclage avec obligation de reprise par les points de vente, plus rarement remise à des points de collecte publics
 - lampes fluorescentes dont la collecte est financée par la Fondation suisse pour le recyclage des sources lumineuses et luminaires (SLRS) avec obligation de reprise par les points de vente. Cette activité est couverte financièrement en amont par une contribution anticipée de recyclage.
 - bouteilles PET collectées par PET-Recycling suisse qui finance leur transport dans des containers proches des points de vente, éventuellement mis en place par les communes, pour un montant unitaire fixe de 1,8 centimes par bouteille
 - piles collectées et transportées par des transporteurs privés depuis les points de vente (obligation de reprise) plus rarement à des points de collecte publics pour 3,20 francs par kilo de piles
 - automobiles, déchet massif qui fait l'objet d'une contribution anticipée de recyclage pour l'élimination des résidus de broyage automobile. Ici la corporation est largement engagée pour collecter et transporter jusqu'au marchand de ferraille ces lourds déchets.

Comme le souligne Anahide Bondolfi de Pusch, la taxe d'élimination sert à payer le transport des déchets spécifiques, mais aussi à financer des campagnes de communication.

Le prochain cours a lieu les 23/24 septembre. Tous les renseignements sont accessibles sur le site www.environnement-pratique.ch.